



État des recettes de la Trésorerie pour frimaire, en annexe de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des recettes de la Trésorerie pour frimaire, en annexe de la séance du 14 pluviôse an II (2 février 1794). In: Tome LXXXIV
- Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34611_t1_0228_0003_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ETAT n° 1. RECETTES

EXERCICES 1790 et antérieurs		RECETTES		TOTAUX
Ordinaire	Extraordinaire	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES	
Impositions directes de 1790		509,666 l.		
Impositions arriérées (1783 à 1789)		736,704 l.		
Impositions des ci-devant Pays-d'Etats:				
Bretagne		54656 l.		
Languedoc		405 l.		
Ancienne Administration des Domaines				
Ancienne Ferme-générale				
Ancienne Régie générale				
Remplacement d'anciens Droits supprimés				
Parties non réclamées, et rapportées par des Comptables				
Epices des Comptes, <i>idem</i>				
Recette faite sur des objets composant l'inventaire du 30 juin 1791; anciens débets Sérilly				
Recette provenant des ci-devant Décimes				
Recette provenant des ci-devant Economats				
Reçu de divers Receveurs des Traités, Aides et Gabelles, pour fonds de leurs recettes				
Reçu de divers Receveurs des entrées de Paris, provenant de fonds de caisse				
Reçu d'un ci-devant Receveur-général, pour intérêts résultants de ses comptes de 1788 et 1789				
Recette provenant des revenus de diverses ci-devant Abbayes et Communautés religieuses				
Reçu d'un ci-dev. Caissier de la Marine, provenant de fonds de caisse				
Reçu du Caissier du ci-dev. Trésorier-général de la Marine, sur ses débets				
Recette provenant d'un fonds de l'ancienne Administration de la ci-devant Bretagne				
Ancien Droit perçu sur les cartes à jouer				
Reçu de l'Administration de la ci-devant Caisse d'Escompte, pour remboursement d'anciens assignats				
Reçu d'un ci-devant Receveur au carreau de la Halle à Paris, provenant de fonds de caisse				
Versement fait par le Receveur d'une ci-devant Confrairie				
EXERCICE 1791				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		1,986,355 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		18,022 l.		
Contribution patriotique		243,760 l.		
Produit des Tabacs vendus dans les Départements		558 l.		
Produits des Sels vendus, <i>idem</i>		274,303 l.		
Remplacement fait à la Trésorerie, de sommes trop payées		263 l.		
Reçu de divers Receveurs des Traités, Aides et Gabelles, pour fonds de leurs recettes		907 l.		
Versement fait par le ci-devant Trésorier des Affaires étrangères		51,732 l.		
— fait par un Receveur des Sels de Salpêtres		234 l.		
— fait par un receveur des Droits de mâtage à port et des forts, pour reliquat		25,571 l.		
— fait par le Caissier de la Manufacture des glaces à Paris, pour fonds restant		107,033 l.		
EXERCICE 1792				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,583,411 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
Départements		392,422 l.		
EXERCICE 1793				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1794				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1795				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1796				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1797				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1798				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1799				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1800				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1801				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1802				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		
Reçu des Départements ci-après, à compte des avances à eux faites pour achats de subsistances; <i>Savoir</i> :				
Ain		7,248 l.		
Calvados		63,670 l.		
Dordogne		1,041 l.		
Gironde		20,749 l.		
Indre et Loire		10,395 l.		
Loire inférieure		250,713 l.		
Loire (haute)		8,100 l.		
Lozère		12,255 l.		
Manche		11,746 l.		
Meuse		590 l.		
Seine inférieure		915 l.		
Var		5,000 l.		
EXERCICE 1803				
Contributions foncière et mobilière, Droits de Douanes et de Patentes perçus dans la totalité de la République, et Droits d'Enregistrement et de Timbre, recouvrés dans les Départements, non compris la ville de Paris		6,824,599 l.		
Impositions additionnelles de la ville de Paris		132,506 l.		
Contribution pour la solde et équipement de deux Volontaires à fournir par les parens des Emigrés		108,682 l.		
Produit de l'Argenterie nationale		340,075 l.		
Revenus de la ci-devant Liste-civile		870,848 l.		
Versement fait par un Receveur des Sels de Salpêtre		392 l.		
Reçu à valoir sur les débets de l'Administration de la Maison de Secours		3,645 l.		
Recette provenant de reliquat de Comptes de subsistances		250 l.		